

## **La Fondation Maurice Carême a quarante ans !**

Maurice Carême crée le 4 décembre 1975 la Fondation Maurice Carême. Il tient à assurer et à promouvoir la diffusion continue de son œuvre ainsi que l'étude de celle-ci et cela, de la manière la plus large possible, tant en Belgique qu'à l'étranger. Il décide aussi de faire de sa maison un véritable musée littéraire ainsi qu'un musée d'art.

Le notaire Jean Vanlatum va élaborer les statuts de cette première fondation d'utilité publique littéraire en Belgique.

Le premier conseil d'administration réunira des personnalités telles que Jean-Pierre Vanden Branden, conservateur de la Maison d'Érasme et éminent exégète du grand humaniste de la Renaissance, Annie Stoclet du célèbre palais Stoclet à Bruxelles, Robert Van Droogenbroeck, médecin spécialiste en psycho-gériatrie, Paul Bernier, avocat en droits d'auteur, Jean Vanlatum, Jeannine Burny, tous grands amis du poète.

En cette année du quarantième anniversaire de la Fondation Maurice Carême, le bilan est particulièrement exceptionnel.

La renommée de Maurice Carême est devenue internationale. Plus que jamais son œuvre sert de base à l'enseignement du français, langue maternelle et langue étrangère. C'est en France que les manuels scolaires lui font la place la plus large.

La Fondation Maurice Carême ne cesse d'organiser, avec l'accord et l'appui du Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commission communautaire de Bruxelles-Capitale, de la Province du Brabant wallon, de la Ville de Wavre, de la Commune d'Anderlecht, du WBI, de la Loterie nationale et de la fidélité des Amis de Maurice Carême, des animations poétiques et des conférences dans les établissements de l'enseignement maternel, primaire, secondaire, supérieur et universitaire ainsi que dans les cercles culturels en Belgique et à l'étranger, de participer à des salons du livre. Et n'oublions pas les visites guidées avec conférences et projection de films au Musée Maurice Carême qui a conservé, intact, le cadre de vie du poète. Plus de trois mille sept cents manifestations ont eu lieu depuis la mort du poète.

La Fondation Maurice Carême rédige des articles, des études sur l'œuvre et la vie de Maurice Carême, favorise et réalise des expositions, elle patronne de nombreux « Prix Maurice Carême » dans les écoles. Elle met, à la disposition des universitaires qui préparent des mémoires et des thèses sur Maurice Carême, ses archives et ses documents, sa bibliothèque de poésie couvrant le monde entier.

Une biographie de Maurice Carême, *Le jour s'en va toujours trop tôt*, par Jeannine Burny a été publiée. Un essai sur l'œuvre de Maurice Carême par Jeannine Burny intitulé *Maurice Carême, une pensée, une œuvre* est en cours d'écriture.

Elle a établi un fichier thématique des poèmes de Maurice Carême, archivé les nombreux documents sonores et audiovisuels relatifs à l'œuvre, réuni quelque deux mille huit cents poèmes mis en musique dont certains par les plus grands musiciens contemporains (Darius Milhaud, Carl Orff, Francis Poulenc, Henri Sauguet, Florent Schmitt...), plus de 2.300 partitions, les nombreuses traductions réalisées dans les cinq continents, classé les lettres adressées au poète par les artistes contemporains ainsi que des lettres de Maurice Carême. La numérisation de ces archives est en cours.

Elle a fait publier les onze recueils posthumes dont, le dernier, *Sac au dos* paru en janvier 2015 à L'Âge d'homme. Elle a favorisé la réédition de recueils épuisés, dont certains en numérique, la publication de plusieurs ouvrages anthologiques sur Maurice Carême et des traductions de l'œuvre qui ont paru à l'étranger.

Elle assure un service permanent de renseignements sur la vie, l'œuvre et la personnalité de Maurice Carême.

Elle a créé, à l'occasion du dixième anniversaire de la mort du poète, en 1988, le « Prix Maurice Carême de Poésie », attribué à un poète belge ou résidant en Belgique, d'une valeur de mille deux cent cinquante euros et, en 1990, le « Prix de la Fondation Maurice Carême » d'une valeur de sept cent cinquante euros. Ils sont attribués tous les deux ans.

La Fondation Maurice Carême est seule détentrice des droits sur l'œuvre. Elle est dirigée par un comité de neuf administrateurs. Le président est Jeannine Burny ; le vice-président, Jean-Pierre Vanden Branden, le conseil d'administration est composé de personnalités du monde littéraire et culturel ainsi que d'un représentant de la commune d'Anderlecht.

Jeannine BURNY  
Présidente de la Fondation Maurice Carême